



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Programme  
hydrologique  
intergouvernemental

**IHP/IC-XTR-III/2**  
Paris, 10 février 2021  
Original anglais

## **Programme hydrologique intergouvernemental**

### **3ème session extraordinaire du Conseil intergouvernemental du PHI** (Réunion virtuelle, 22-24 février 2021)

#### **LA NEUVIEME PHASE DU PHI (PHI-IX)**

#### Point 1 de l'ordre du jour provisoire

##### **Résumé**

Ce document fournit un résumé de la mise en œuvre de la Programme, notamment en ce qui concerne l'élaboration du projet de 3<sup>e</sup> ordre du plan stratégique de la neuvième phase du PHI (PHI-IX, 2022-2029)

Décisions proposées :

Le Conseil souhaitera peut-être examiner et approuver le projet de résolution proposé.



## **PLANIFICATION STRATEGIQUE DE LA NEUVIEME PHASE DU PHI (IHP-IX, 2022-2029)** (Point 1 de l'ordre du jour provisoire)

1. La résolution XXIII-6 du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique intergouvernemental (PHI) à sa 23e session (Paris, 11-15 juin 2018) s'est concentrée sur le développement de la neuvième phase du programme, PHI-IX 2022-2029.
2. Au cours du second semestre 2018, les États membres ont identifié les experts, travaillant sur une base volontaire, qui devaient constituer les deux principaux organes chargés d'élaborer le projet de document pour la consultation de la famille de l'eau de l'UNESCO : le Groupe de travail (TF) et les Experts des États membres (EoMS). Pour ce faire, les deux organes, TF et EoMS, ont compté sur l'assistance de deux consultants principaux, ainsi que sur le soutien du secrétariat du PHI.
3. Le Secrétariat a facilité deux sessions du Groupe de travail du PHI-IX se réunissant en personne. La première a eu lieu en janvier 2019 et ses efforts se sont traduits dans le développement du projet d'ordre zéro du document PHI-IX. Le document, qui reflétait principalement le contenu de la nouvelle phase du PHI, a été présenté lors d'une session technique spéciale des membres du Bureau (janvier 2019) et a reçu leurs commentaires. Par la suite, il a été partagé avec les experts des États membres. Les commentaires de l'EoMS ont été incorporés dans la mesure du possible et une consultation complète des membres de la Famille de l'eau de l'UNESCO a suivi.
4. Les membres de la TF se sont réunis pour la deuxième fois au siège de l'UNESCO à Paris, en avril 2019, pour examiner les commentaires consolidés reçus et élaborer le projet de premier ordre du PHI-IX. Ce projet a ensuite été distribué aux experts des États membres en juillet 2019 et, en octobre 2019, il a été partagé pour une consultation complète avec tous les membres de la Famille de l'eau de l'UNESCO. Le processus de consultation a duré jusqu'à la fin du mois de décembre 2019.
5. La première session extraordinaire du Conseil du PHI (28 novembre 2019) a accepté l'ajustement du calendrier/du déroulement de la finalisation de la neuvième phase du PHI présenté par le Secrétariat du PHI.
6. En raison des effets de la COVID-19, la troisième réunion du Groupe de travail a eu lieu par téléconférence du 2 au 4 mars 2020, avec la participation d'EoMS. Elle a intégré les contributions reçues lors de la deuxième consultation approfondie avec la Famille de l'eau de l'UNESCO, qui s'était terminée le 31 décembre 2019, et a produit un projet de 1<sup>er</sup> ordre amélioré du PHI-IX.
7. Le projet de 1<sup>er</sup> ordre amélioré a pris la forme de cinq projets de documents distincts, chacun décrivant l'une des voies d'action de la phase PHI-IX : Sciences, recherche et innovation ; Éducation relative à l'eau dans la quatrième révolution industrielle ; Comblent les lacunes en matière de données et de connaissances ; Gestion inclusive de l'eau dans les conditions du changement mondial et Gouvernance de l'eau fondée sur la science pour l'atténuation, l'adaptation et la résilience.
8. Le projet amélioré de 1<sup>er</sup> ordre de la stratégie du PHI-IX a été examiné et approuvé par les membres du Bureau du PHI par consultation électronique, car une réunion en face à face n'était pas possible.
9. Sur la base de l'examen et de l'approbation du Bureau du PHI, le Secrétariat, avec le soutien des deux consultants accompagnant le processus, a complété les cinq voies d'action par les éléments nécessaires pour constituer un projet de plan stratégique unifié et structuré pour le PHI-IX. Ce document consolidé a constitué le projet de 2<sup>e</sup> ordre du PHI-IX et a été présenté aux États membres de l'UNESCO lors d'une réunion d'information tenue le 29 octobre 2020.
10. En raison des restrictions de mouvement persistantes que la pandémie de COVID-19 a causées à l'échelle mondiale, la 24<sup>e</sup> session du Conseil du PHI a été reportée et le Conseil a accepté de se réunir en session extraordinaire pour discuter en détail et fournir des orientations sur le projet de deuxième ordre du PHI-IX.
11. La 2<sup>e</sup> session extraordinaire du Conseil du PHI s'est tenue du 30 novembre au 1 décembre 2020. Au cours de cette session, les membres du Conseil ont décidé des prochaines étapes et du calendrier de préparation du plan stratégique du PHI-IX. La date limite pour les commentaires des

États membres sur le projet de 2<sup>e</sup> ordre a été reportée au 4 janvier 2021. La Groupe de travail et les Experts des États membres, avec le soutien du Secrétariat, devaient intégrer toutes les observations sur le projet de 2<sup>e</sup> ordre, tel que fournies par les États membres et les autres partenaires, et préparer un projet de 3<sup>e</sup> ordre du plan stratégique du PHI-IX avant le 31 janvier 2021. À cette date, le Secrétariat du PHI devait diffuser le projet de 3<sup>e</sup> ordre du plan stratégique du PHI-IX à tous les États membres, en les invitant à faire part de leurs observations sur ce projet avant le 15 février 2021. Le Conseil intergouvernemental du PHI doit se réunir en session extraordinaire pour permettre des consultations et l'examen du projet de 3<sup>e</sup> ordre du plan stratégique du PHI-IX, 22-24 février 2021.

12. Suite aux décisions du Conseil, le Secrétariat a facilité cinq réunions des membres de la TF et de l'EoMS en janvier 2021, au cours desquelles les observations faites lors de la 2<sup>e</sup> réunion extraordinaire du Conseil et les commentaires écrits reçus ont été examinés et consolidés. Une petite équipe de rédaction a été déployée pour intégrer les résultats des discussions dans le texte. Le projet de 3<sup>e</sup> ordre du plan stratégique du PHI-IX a été présenté à la dernière réunion des groupes combinés (TF et EoMS) le 28 janvier 2021. Après avoir reçu leur approbation, le projet a été édité pour en améliorer la formulation, puis traduit et transmis aux États membres et aux partenaires le 31 janvier 2021 comme prévu, en anglais. Une version française du document a été diffusée le 3 février 2021.

13. Le projet de résolution suivant sur le projet de 3<sup>e</sup> ordre de la neuvième phase du PHI a été préparé par le Secrétariat pour approbation par le Conseil.

**Résolution XTR-III-1**  
**PRÉPARATION DU PHI-IX**

Le Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique intergouvernemental (PHI) de l'UNESCO

- Conscient** du rôle de premier plan joué par le Programme hydrologique intergouvernemental depuis près de cinq décennies dans le développement de l'hydrologie en tant que science et outil de gestion intégrée des ressources en eau au niveau mondial et du rôle clé de la science pour une prise de décision éclairée dans la résolution des problèmes complexes liés à l'eau, conformément au Programme 2030 et à d'autres agendas internationaux relatifs à l'eau,
- Prenant note** de la résolution XXIII-6 du Conseil intergouvernemental sur la préparation du PHI-IX et de la décision prise par le Conseil à sa première session extraordinaire sur le calendrier révisé de mise en œuvre du PHI-IX,
- Ayant examiné** les documents IHP/IC-XTR-III/2 et IHP/IC-XTR-III/Inf.1,
- Exprime** sa satisfaction que, conformément à la résolution XXIII-7 du Conseil, l'évaluation à mi-parcours du PHI-VIII ait permis d'inclure, pour la première fois, les enseignements tirés dans la conception du nouveau plan stratégique, le PHI-IX ;
- Prend note avec satisfaction** du projet de 3<sup>e</sup> ordre du PHI-IX tel que présenté dans le document IHP/IC-XTR-III/Ref.1 ;
- Félicite** les membres du Groupe de travail (TF) et les experts des Etats membres (EoMS) pour leurs efforts significatifs et leur travail substantiel dans l'élaboration du projet de plan stratégique ;
- Exprime également** sa gratitude au Secrétariat du PHI pour avoir soutenu et coordonné les efforts des membres de TF et EoMS dans la préparation du projet de plan stratégique ;
- Décide** d'approuver le projet de plan stratégique de 3<sup>e</sup> ordre en tant que plan stratégique pour la phase IX du PHI, sur " La science pour un monde où la sécurité de l'eau est assurée dans un environnement en mutation" ;
- Demande** au Secrétariat du PHI de veiller à ce que le plan stratégique approuvé de la phase IX du PHI soit soumis à la 41<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO, par le biais du rapport habituel du PHI ;
- Recommande** que la Conférence générale de l'UNESCO, à sa 41<sup>e</sup> session, intègre les principaux éléments du plan stratégique pour la neuvième phase du Programme hydrologique intergouvernemental dans le 41 C/4 et le 41 C/5 ;
- Encourage** tous les membres de la Famille de l'eau de l'UNESCO à assumer la responsabilité de la mise en œuvre de la huitième phase du PHI et à indiquer les éléments dont ils seraient responsables, conformément à la recommandation connexe de l'Evaluation externe à mi-parcours du PHI-VIII sur l'obligation de rendre compte e la mise en œuvre du Programme ;
- Demande également** au Secrétariat du PHI, y compris les Bureaux régionaux, de préparer un plan opérationnel pour la mise en œuvre de la neuvième phase du PHI en consultation avec l'équipe spéciale et les experts des États membres, le Bureau du PHI, les États membres, les comités nationaux du PHI, les centres de catégorie 2, les chaires UNESCO et les partenaires concernés ;
- Demande en outre** au Secrétariat du PHI de soumettre le Plan opérationnel pour la mise en œuvre du PHI-IX à la 61<sup>e</sup> session du Bureau du PHI et de faire rapport sur les progrès de la mise en œuvre lors des sessions ordinaires du Bureau et du Conseil du PHI.